MAIRIE DE



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 14 Avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal: 07 Avril

2023

Nº 23-04-04

OBJET:

SIEL – Télégestion (compétence optionnelle SAGE)

Mis en ligne, le

2 0 AVR. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS - Jacques DECHANDON - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE -Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET -Gérard GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA -ROCHETTE André HUBERT Marie-Hélène DESBREE Romain BOUILHOL Aurélie MONTELIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Serge GRANGE à Suzanne BOICHON - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Lydie THOLLOT à Jacques DECHANDON.

Membre absent: Solange MORERE.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 0 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION:

<u>SIEL - TELEGESTION (COMPETENCE OPTIONNELLE SAGE) - AMELIORATION DES SYSTEMES DE TELEGESTION INCLUANT LA MAINTENANCE</u>

Madame Mireille PAULET, adjointe à l'environnement et au développement durable et déléguée au SIEL, rappelle que par délibération du 07 octobre 2021, la commune a renouvelé son adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE (SAGE) et maintenance télégestion à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 6 ans minimum. Cette souscription entraine le versement d'une contribution annuelle de 753 € (200 € de base par site) + 1 € par point de pilotage (soit 153 points).

Les sites concernés étant :

- la Mairie avec 60 points de pilotage
- l'école la Colombe avec 41 points de pilotage
- l'Hippodrome avec 52 points de pilotage

A l'occasion de la rénovation du système de chauffage de la salle Longchamp et pour optimiser la gestion du chauffage de l'hippodrome, il y a lieu d'améliorer le système de télégestion en place.

Le coût prévisionnel de cette nouvelle installation est de 8 100 € HT. La contribution de la commune sera calculée au montant réellement exécuté

La réalisation du projet entraîne le versement d'une contribution annuelle complémentaire de 5 €, soit 5 points de pilotage en sus jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE l'amélioration du système de télégestion en place à l'hippodrome pour un montant prévisionnel de 8 100€ HT;
- APPROUVE le versement d'une contribution annuelle complémentaire de 5€;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents à cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 14 Avril 2023.

LE MAIRE Philippe DENIS LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 0 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier